

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 23 MARS 2016 A 20H15 A
L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Nicolas Corpataux
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 63 citoyennes et citoyens
Excusés : Anita Gumy, Conseillère communale, Alexandra Riedo et Pierre-Benoît Brülhart, membres de la Comfin, Maurice Seydoux, Président de Paroisse, Frère Jean-Paul Bernasconi, Abbaye d'Hauterive, André et Bernadette Schaub, Martin Galley, Linda Chenaux, Pascal Hertling, Francis et Agnès Limat, Ludovic et Géraldine Marolleau et Pierre Ginalski.
Scrutateurs : M. Bernard Morel, Ecuwillens (34)
M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux (29)

M. Nicolas Corpataux : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette dernière assemblée de la législature 2011/2016, dite assemblée des comptes. C'est un plaisir et un honneur pour le Conseil communal de vous accueillir ce soir pour ce dernier échange de cette législature. Cette assemblée sera suivie par une traditionnelle verrée accompagnée d'une légère agape.

Vous avez pu apprécier en préambule à cette assemblée, les photos des arcanes du Palais fédéral à Berne que le Conseil communal a eu le plaisir de visiter le 2 mars dernier, visite organisée conjointement par MM. Patrick Cudré-Mauroux, Jacques Perriard et Dominique de Buman, Conseiller national que je remercie chaleureusement et à qui je souhaite plein succès car il sera, en 2018, au perchoir comme président du Conseil national.

Cette assemblée sera placée sous le signe des chiffres noirs qui sont d'actualité pour ces comptes 2015. Je ne doute pas un instant que vous avez lu dans le détail les différents comptes et commentaires qui vont vous être soumis ce soir pour approbation.

Je salue particulièrement la présence de l'un de nos députés local.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 10 du 11 mars 2016 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 10 mars 2016;
- ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Aucune.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer par votre nom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. Après une prospection active, MM. Bernard Morel, Ecuwillens et Jean-Pierre Stirnimann, commune libre de Froideville, ont accepté d'officier à ce poste tant convoité. Merci d'avance, Messieurs, pour votre engagement.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2015
2. Modification de l'art. 4 du règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
3. Comptes de fonctionnement 2015 - approbation
3.1 Rapport de la commission financière
4. Comptes des investissements 2015 - approbation
4.1 Rapport de la commission financière
5. Crédit d'investissement pour l'entretien des mesures Valtraloc, route cantonale entrée nord à Posieux - approbation
5.1 Rapport de la commission financière
6. Crédit d'investissement pour la pose d'un collecteur EC sous le pont de l'autoroute entrée sud à Ecuwillens - approbation
6.1 Rapport de la commission financière
7. Planification financière 2013-2017 - présentation
8. Informations communales
9. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Remerciements d'usage à notre secrétaire communale Mme Nicole Chavallaz pour sa rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DE L'ART. 4 DU REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LES EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS

M. Nicolas Corpataux : le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement a été approuvé lors de l'assemblée du 19 décembre 2013. Ce nouveau règlement devait être mis à jour notamment pour respecter le règlement type de l'Etat et être conforme à la nouvelle loi sur les constructions et son règlement LATEC et RELATEC. D'autre part, il s'agissait d'augmenter le montant plafond de l'émolument sur les constructions qui n'avait pas été adapté depuis 1993, soit de Fr. 5'000.00 à Fr. 30'000.00. Par analogie, le montant des émoluments était fixé à 2‰ du montant des travaux du CFC2 (coût de construction mentionné sur chaque demande de permis de construire) ceci comme l'ancien règlement. L'art. 4 du règlement n'est pas assez précis sur ce point et le Conseil communal a estimé qu'il fallait le modifier afin de le clarifier et de le formaliser.

Art. 4 alinéa³ ancien	Art. 4 alinéa³ nouveau	Art. 4 alinéa⁴ nouveau
Le tarif horaire est de Fr. 60.00.	La taxe proportionnelle se calcule, par analogie, sur la base du 2‰ du coût projeté de la construction.	Un tarif horaire de Fr. 60.00 sera calculé en supplément selon la complexité du dossier.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la modification de l'art. 4 du règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est approuvée à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2015 – APPROBATION

M. Nicolas Corpataux : remarques liminaires : avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2015, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires succincts qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal. De manière globale, le résultat des comptes avant amortissements complémentaires est un excédent de produits de Fr. 55'806.90. Après amortissements complémentaires de Fr. 54'209.25, les comptes 2015 bouclent avec un bénéfice de Fr. 1'597.65. Les commentaires généraux sont les suivants :

- ✓ **Rentrées fiscales « revenu sur les personnes physiques » :** nous sommes légèrement en-dessous du budget mais toutes les taxations fiscales n'ont pas été effectuées. Un correctif se fera sur les comptes 2016.
- ✓ **Revenus fiscaux : « impôt sur le bénéfice – personnes morales » :** cette position est nettement en-dessus du budget soit de Fr. 307'774.00. Ce résultat est principalement dû à deux entreprises actives dans le gravier et le béton. Toutefois, il y aura lieu d'être prudent dès 2017/2018 notamment avec la baisse fiscale envisagée par le Conseil d'Etat en faveur des entreprises. Un montant plus faible est d'ailleurs provisionné dans la planification financière qui vous sera présentée au point 7 de l'ordre du jour.
- ✓ **Charges :** les charges notamment les charges liées du canton et celles des différentes associations de commune, sont à quelques pourcents près, conformément au budget. Les charges des intérêts sont légèrement plus basses que le budget et devraient encore baissées en 2016 avec la renégociation de divers crédits. A titre d'exemple, nous avons pu bénéficier d'un taux fixe à 10 ans de 0.59% sur le crédit du solde de la route de contournement d'Ecuwillens. Merci le géant jaune.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2015 ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin d'information no 1/2016 de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les commentaires sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Nous avons donc des charges totales pour Fr. 9'819'534.19, des revenus totaux pour Fr. 9'821'131.84 et un excédent de revenus de Fr. 1'597.65 après amortissements supplémentaires.

Je vous présente encore le tableau des charges et produits par nature. Vous constatez que les charges présentent juste 2% d'augmentation et que sur les intérêts passifs, nous avons une baisse drastique, vu les marchés des capitaux actuellement. Pour les produits, vous constatez une augmentation de l'impôt, des revenus de 4% qui incluent bien évidemment l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière.

M. Simon Dünnenberger: en vue de la préparation de l'assemblée communale du 23 mars 2016, la commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 16 février 2016. Lors de cette séance, les informations complémentaires ont été transmises en plus des documents déjà remis précédemment. L'organe de révision a établi son rapport dont nous avons reçu copie le 8 mars 2016. A l'appui de ceci, votre commission financière a pu se forger une opinion objective concernant les objets soumis à l'assemblée communale de ce jour et vous soumet son rapport.

Comptes de fonctionnement 2015: les comptes de fonctionnement pour l'année 2015 laissent apparaître un bénéfice de Fr. 1'597.65 après des amortissements extraordinaires de Fr. 54'209.25. Le bénéfice effectif a été donc de Fr. 55'806.90 contre une perte budgétée de Fr. 149'208.00. Ce bon résultat est dû principalement à une bonne maîtrise par le Conseil communal des charges de fonctionnement et d'autre part, de recettes fiscales meilleures que prévues. Vous trouverez le détail en page 27 du bulletin d'informations communales. A noter que les positions « impôt sur le revenu des personnes physiques » et « contributions immobilières » sont inférieures au budget compte tenu que des avis de taxation n'ont pu être établis qu'au début de l'année 2016. S'il est vrai que cette embellie est due principalement à la bonne santé financière des personnes morales de notre commune, l'impôt sur le bénéfice connaîtra une baisse sensible dès l'année 2017. En effet, vous le savez peut-être, la réforme de l'imposition des entreprises prévoit une réduction de l'imposition à partir de la période fiscale 2017, ce qui devrait engendrer une réduction d'environ 40% de ces recettes. Par ailleurs, la commission financière relève que les taxes uniques de raccordement perçues en 2015 pour les terrains non bâtis ne figurent pas dans les comptes de fonctionnement. Celles-ci ont servi à amortir la position au bilan no 1410.02 « canalisation, collecteurs, STEP », pour un montant de Fr. 790'577.90. Cette manière de faire est parfaitement conforme aux dispositions légales et aux directives édictées par le Service des communes en la matière.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2015 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 1'597.65.

M. Nicolas Corpataux : merci.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2015 bouclant avec un excédent de produits de Fr. 1'597.65 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2015 – APPROBATION

M. Nicolas Corpataux : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale. Dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver d'une part les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2015 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et, d'autre part les comptes d'investissements 2015 dans leur ensemble.

Nous allons donc procéder au bouclage objet par objet et donnerons ensuite la parole à la commission financière pour son rapport.

1. **Mise en conformité de l'ascenseur de l'école de Posieux** : crédit voté : Fr. 29'000.00, crédit utilisé : Fr. 27'630.55, différence : ./ Fr. 1'369.45 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la mise en conformité de l'ascenseur de l'école de Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 1'369.45 est accepté à l'unanimité.

2. **Capital actions de la sté des remontées mécaniques de la Berra SA** : crédit voté Fr. 12'625.00, crédit utilisé : Fr. 12'625.00.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'augmentation du capital actions de la sté des remontées mécaniques de la Berra SA avec un montant voté de Fr. 12'625.00 et des crédits utilisés de Fr. 12'625.00 est accepté à l'unanimité.

3. **Crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP** : crédit voté Fr. 100'000.00, crédit utilisé Fr. 64'927.65, différence : ./ Fr. 35'072.35 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour le crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP, bouclant avec une économie de charges de Fr. 35'072.35 est accepté à l'unanimité.

4. **Compacteur monobloc à déchets** : crédit voté Fr. 28'000.00, crédit utilisé Fr. 27'986.75, différence : ./ Fr. 13.25 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour un compacteur monobloc à déchets, bouclant avec une économie de charges de Fr. 13.25 est accepté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'approbation formelle des 4 investissements.

Au vote à main levée, le bouclage des 4 investissements votés pour un montant total de Fr. 169'625.00, des crédits utilisés pour un montant de Fr. 133'169.95 et bouclant avec une économie de charges de Fr. 36'455.05 est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : les comptes des investissements 2015 présentés dans l'information communale 1/2016 se présentent comme suit : investissements nets de Fr. 706'305.50 et une fortune ressortant du bilan au 31 décembre 2015 de Fr. 1'549'183.03.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Simon Dünnenberger : les comptes d'investissements présentent des charges d'investissement de Fr. 131'327.95 et des recettes de Fr. 857'633.45. L'excédent de produit des comptes d'investissement de Fr. 726'305.50 est dû principalement aux taxes uniques de raccordement pour terrain non bâtis. D'autre part, la participation de la commune au nouveau collecteur de la route de la Tuffière, dont l'investissement budgété de Fr. 900'000.00, n'a pas encore été versé étant donné qu'aucune demande dans ce sens n'a été adressée à notre commune.

La commission financière préavise favorablement les comptes d'investissements 2015 présentant un excédent de produits de Fr. 726'305.50.

M. Nicolas Corpataux : merci. Il s'agit maintenant de procéder au vote des investissements dans leur globalité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2015 bouclant avec des charges de Fr. 857'633.45, des produits de Fr. 131'327.95 soit un investissement net de Fr. 726'305.50 sont acceptés à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES MESURES VALTRALOC, ROUTE CANTONALE ENTRÉE NORD À POSIEUX

M. Nicolas Corpataux : le canton va, en été 2016, assainir et changer le revêtement de la route cantonale entrée nord de Posieux, par la pose d'un enrobé phono-absorbant ceci dans le cadre du programme d'assainissement des routes cantonales. La commune profite de ces travaux pour l'amélioration des mesures Valtraloc notamment par la suppression des pavés, la réfection des îlots et l'amélioration de la sécurité des piétons. Toutefois, ces éléments constructifs sont à charge de la commune. Je cède la parole à M. Jean-François Zanetti qui va vous expliquer les mesures envisagées.

M. Jean-François Zanetti : la délimitation des travaux est la zone proche de la maison Marchon jusqu'à l'abri bus proche de l'entreprise Zbinden Posieux SA. C'est la mise en place du phono-absorbant par l'Etat de Fribourg. Pour nous, l'idée est de profiter de ces travaux, pour remplacer les pavés qui sont autour des îlots, 3 rangs pavés qui sont carrossables où les camions et les voitures peuvent rouler dessus. Les pavés peuvent se déchausser, ce n'est pas très stable. Le but est d'améliorer phoniquement la traversée du village et pour diminuer le bruit au maximum, de poser un phono-absorbant. Ces travaux consistent à scier les pavés, à les remplacer par un marquage dit « pépite » (petits cailloux collés sur la route) en délimitant les largeurs chaussées et remplaçant les zones pavées avec un bord pavé granit. Le Service des ponts et chaussées a donné son accord pour l'exécution de ces travaux par cette technique.

M. Germain Daucourt, Posieux : quand je vois que l'on reparle des îlots et de la sécurité alors que l'on a déjà discuté de sécuriser cette route principale qui est très dangereuse par ailleurs, en créant des îlots pour des centaines de milliers de francs à l'époque. Depuis que je suis à Posieux, tous les 4 ans on démolit, on change les îlots, on jette l'argent par la fenêtre. Pourquoi ? je peux vous le citer :

1. Les bus articulés des TPF touchent les rebords des îlots, abîmant les pneus qui risquent d'éclater
2. Après, on a décidé de rabaisser le bord et de poser des pavés. 3 ans après, marteaux-piqueurs, on démolit tout l'îlot (devant l'ancienne laiterie de Posieux) et cela a coûté Fr. 70'000.00. Aujourd'hui, on reparle de Fr. 70'000.00.

Ma question : pour moi, ce problème devient chronique. Maintenant est-on sûr de faire quelque chose que l'on ne reprendra pas dans 3 ou 4 ans ? A-t-on bien réfléchi sur du long terme ou remet-on la compresse dans 4 ans ?

M. Jean-François Zanetti : par rapport aux îlots que l'on va démonter, on voit qu'il y a des points durs qui ne sont pas très appréciés par le trafic lourd, ça se fissure, ça se faïence. Le but est de poser sur toute la largeur une couche d'enrobé phono-absorbant partout où c'est carrossable. Il ne faut pas oublier qu'il y a 12000 véhicules/jour qui traversent la localité et l'usure est réelle. C'est la meilleure solution aujourd'hui.

M. Nicolas Corpataux : une dernière information de rappel de mémoire. Ces mesures Valtraloc datent de 1997. A l'époque, il y avait environ 8 à 9000 véhicules, aujourd'hui nous en sommes à 12000. Les gens changent et les directives en matière de routes aussi. Bien que l'on parle de « pépites », elles ne sont pas en or mais elles coûtent chères ! Je cède maintenant la parole à la commission financière.

M. Simon Dünnenberger : le Conseil communal propose à l'assemblée d'investir un montant de Fr. 75'000.00 pour financer la réfection des mesures Valtraloc, soit les aménagements routiers à la charge de la commune.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 75'000.0 pour cet objet, financé par un emprunt bancaire.

M. Nicolas Corpataux : merci. Juste un rappel : le montant de l'investissement est de Fr. 75'000.00, financé par un emprunt bancaire et selon la loi sur les communes, un amortissement obligatoire de 4% par année (Fr. 3'000.00) et les intérêts étant bas, Fr. 1'000.00 dès 2017.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour l'entretien des mesures Valtraloc, route cantonale entrée nord de Posieux de Fr. 75'000.00 financé par emprunt bancaire est accepté à la majorité. (1 non et 1 abstention).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA POSE D'UN COLLECTEUR EC SOUS LE PONT DE L'AUTOROUTE ENTREE SUD A ECUVILLENS

M. Nicolas Corpataux : profitant des travaux de conduite de gaz, le collecteur d'eaux claires doit être changé sous le pont de l'autoroute et doit être prolongé jusqu'à l'entrée du village d'Ecuvillens. Ce collecteur qui doit être réalisé dans le cadre du PGEE bénéficie d'une synergie de la fouille commune avec la conduite de gaz. Toutefois, ces travaux, au vu de leur situation particulière sous le pont de l'autoroute, nécessite une mise en œuvre technique adéquate. Je cède la parole à M. Dominique Zamofing pour l'explication détaillée de ces travaux.

M. Dominique Zamofing : il s'agit d'une deuxième étape d'assainissement du secteur appelé « passage sous l'autoroute ». La première étape était une participation dans le collecteur des Grands-Bois, collecteur qui a été refait lors du réaménagement de la route de la Tuffière vers Arconciel. Cette deuxième étape consiste essentiellement par le changement du collecteur qui passe sous le passage sous l'autoroute. Ce sont des travaux assez complexes et la route sera fermée environ une semaine. De cet investissement fait partie également une conduite qui sera posée en attente (le gaz venant en direction du village) pour notre future déchetterie, qu'on espère toujours, un tuyau de 200 qui va jusqu'au village. On chemisera l'intérieur de la conduite pour relever les eaux usées de la déchetterie. Ce qui est du passage sous l'autoroute est à charge de la commune et sur les tronçons en direction du village, les travaux feront l'objet d'une répartition entre SINEF (gaz) et la commune à raison de 50/50. Les soumissions sont rentrées. Nous avons demandé un crédit de Fr. 300'000.00, l'ingénieur nous a proposé de prévoir Fr. 360'000.00 et notre participation du compte en commun avec SINEF est de Fr. 192'000.00. On espère donc boucler le crédit en-dessous des Fr. 300'000.00. Il restera une troisième étape, depuis le passage sous l'autoroute, traverser la route cantonale et aller se raccorder sur le collecteur qui descend vers la Tuffière. Ces travaux sont prévus dans les deux ans.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : le diamètre prévu de 1000 est-il aussi un volume de rétention ?

M. Dominique Zamofing : non, ce n'est pas un volume de rétention. A l'époque, nous avions la solution du collecteur de la Tuffière ou le bassin de rétention en face de la future déchetterie. Nous avons abandonné cette option pour finalement faire un collecteur plus grand.

M. Charles Rolle, Posieux : dans la fouille qui va direction village, un tube a-t-il été prévu pour la station de pompage de la future voirie pour récupérer les eaux usées de la déchetterie ?

M. Dominique Zamofing : on a parlé de mettre un tube de 200 de la future déchetterie jusqu'à la station de pompage des Condémines. Le collecteur EC qui est le long de la route jusqu'à l'entrée du village ne sera pas changé, il peut durer encore 20 à 25 ans sans problème.

M. Nicolas Corpataux : la parole n'est plus demandée et je passe la parole à la commission financière.

M. Simon Dünnenberger : le Conseil communal désire profiter des travaux de la pose de conduites de gaz à cet endroit pour changer le collecteur des eaux claires par la pose d'un nouveau collecteur d'une plus grande capacité de débit. Montant prévu de l'investissement Fr. 300'000.00 financé par un emprunt bancaire.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 300'000.00 pour cet objet.

Arrivée au terme de cette législature, la commission financière tient à remercier l'assemblée communale pour la confiance que celle-ci lui a témoignée. Nous saisissons l'occasion pour saluer tout particulièrement le Conseil communal pour son engagement sans faille au service de la collectivité. Le travail accompli avec conviction a permis de mener à bien les missions qui lui incombent et de lancer les projets de demain. Merci pour la bonne collaboration et pour l'ambiance constructive qui ont régné tout au long de ces années.

M. Nicolas Corpataux : merci. Juste un rappel. Le montant de l'investissement est de Fr. 300'000.00 financé par un emprunt bancaire. L'amortissement obligatoire est de 4% par an soit Fr. 12'000.00 dès 2017 et les intérêts annuels de Fr. 3'000.00 dès 2017.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour la pose d'un collecteur EC sous le pont de l'autoroute entrée sud à Ecuvillens de Fr. 300'000.00 financé par emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : avant de fermer ce volet sur les cordons de la bourse des finances communales, je tiens à remercier particulièrement le personnel communal de l'administration en

particulier Mmes Nicole Chavaillaz, Annelise Chavaillaz, Corinne Terreaux, ainsi que Tiago notre apprenti de commerce pour leur excellent travail, leur engagement et leur professionnalisme. Je complète également ces remerciements aux membres de la commission financière pour l'excellente collaboration et ambiance de travail qui a prévalu tout au long de cette législature qui s'achève. Ils et elles méritent vos applaudissements nourris.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2013/2017

M. Nicolas Corpataux : le tableau ci-dessous est grand, les chiffres petits mais les comptes sont bons.

Charges et produits par nature	Comptes 2012		Comptes 2013		Comptes 2014		Comptes 2015		Budget 2016		Planification 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
30 Autorités et personnel	1'050'418		1'121'037		953'044		953'422		967'212		970'000	
31 Biens, services et marchandises	1'541'504		1'618'264		1'542'441		1'742'720		1'870'726		1'870'000	
32 Intérêts passifs	282'914		283'012		227'418		204'984		211'166		215'000	
33 Amortissements	495'066		343'588		734'817		418'792		395'383		400'000	
35 Part à des collectivités publiques												
351 Canton (charges liées)	2'621'158		2'672'634		2'764'701		2'870'028		2'598'099		2'600'000	
352 Associations de communes (charges liées)	1'654'242		1'814'420		1'987'034		2'096'298		2'220'291		2'230'000	
36 Aides et subventions	191'802		196'729		196'802		193'335		205'003		205'000	
38 Attribution aux réserves	101'761		115'021		83'091		280'599		200'000		200'000	
Sous-total	7'938'865		8'164'705		8'489'348		8'760'178		8'667'880		8'690'000	
40 Impôts												
400 Revenu, fortune, à la source, prestations cap.		4'086'136		4'394'108		4'660'260		4'526'600		4'650'000		4'680'000
401 Bénéfice et capital personnes morales		483'369		446'108		467'480		796'626		500'000		580'000
402 Impôts fonciers (CI, immeubles sociétés)		504'486		504'129		551'738		556'251		615'000		615'000
403 Impôts sur les gains immobiliers et plus values		66'602		60'010		232'713		97'982		160'000		160'000
404 Droits de mutations		237'583		140'491		171'892		251'491		140'000		140'000
405 Impôts successions et donations		0		3'421		0		3'202		0		0
406 Impôts appareils distributions et chiens		7'183		8'513		8'646		8'795		10'600		8'900
42 Revenus du patrimoine		240'573		239'177		246'594		260'389		242'638		245'000
43 Taxes, émoluments, produits de ventes		968'444		1'042'908		972'836		1'205'694		1'197'690		1'200'000
44 Part à des recettes cantonales vhc		199'497		204'038		154'877		158'969		166'000		170'000
45 Part de collectivités publiques		495'894		466'317		486'171		435'800		375'113		420'000
46 Subventions acquises		650'109		475'045		438'083		459'976		486'146		470'000
48 Prélèvements sur financements spéciaux, réserves		0		0		100'000		0		0		0
#												
Sous-total		7'939'876		7'984'265		8'491'290		8'761'775		8'543'187		8'688'900
Exédents de produits / charges		1'011		-180'440		1'942		1'597		-124'693		-1'100

Je rappelle que la planification est un outil de suivi de gestion des finances communales qui n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée communale et ne nécessite pas de préavis de la commission financière. Cet outil est le fil conducteur pour le suivi financier de la commune notamment sur la tenue des charges et amortissements et le potentiel d'investissement de la commune.

La planification financière a été mise à jour en tenant compte des éléments suivants :

- Intégration du résultat des comptes 2015 et du budget 2016
- Anticipation sur les budgets 2017 avec les investissements à venir, la baisse des intérêts et amortissements
- Une légère augmentation des charges liées cantonales et d'association de commune
- Une baisse de la position administration en relation avec la réduction du nombre de Conseillers communaux
- Une légère hausse des revenus sur les personnes physiques
- Une baisse des revenus sur les personnes morales dès 2017
- Une augmentation des recettes des contributions immobilières.

Cette planification financière est prudente avec un déficit annoncé de Fr. 124'693.00 pour le budget 2016 et Fr. 1'100.00 pour la planification 2017. Elle permet de vous confirmer qu'une hausse d'impôts n'est pas à l'ordre du jour.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS COMMUNALES

M. Nicolas Corpataux : le Conseil communal a deux informations importantes à vous communiquer :

- ✓ **Conventions avec la commune de Gibloux :** faisant suite à l'acceptation du règlement de délégation de tâches multiples approuvée en assemblée communale du 3 novembre 2015, les 4 premières conventions de collaboration avec la commune de Gibloux ont été signées le 21 mars dernier. Il s'agit des conventions suivantes : service des curatelles – service social – bibliothèque scolaire et régionale – services auxiliaires. D'autres conventions vont encore être finalisées en vue d'une signature, d'ici au mois de juin au plus tard, soit : culture – structures de garde – ORCOC (organisation en cas de catastrophe) et home du Gibloux. A cet effet, le Conseil général de Gibloux va au mois d'avril approuver le nouveau statut du home du Gibloux comme « institut de droit public ». Dès que cet élément sera officialisé, nous procéderons à la convention.
- ✓ **Question de M. Bernard Perritaz, Ecuwillens sur les taxes d'épuration lors de la dernière assemblée :** je passe la parole à M. Dominique Zamofing : la question était excellente, par contre ma réponse n'était pas bonne. M. Perritaz s'inquiétait de voir les personnes privées doubler leur taxe d'épuration et pas les entreprises. Alors, effectivement, les entreprises vont également doubler leur taxe d'épuration. Elles ne vont pas seulement payer sur la charge polluante mais aussi sur les équivalents/habitants (Fr. 39.50) et les Fr.0.10 par m² de surface. Il n'y a pas de cadeau pour les entreprises, c'était une mauvaise interprétation de ma part du nouveau règlement.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers

M. Nicolas Corpataux : je donne maintenant la parole aux citoyens.

M. Christophe Emmenegger, Ecuwillens : j'ai une question concernant les heures d'ouverture de la déchetterie. Je les trouve un peu restreintes et contraignantes, spécialement le samedi après-midi. Pourrait-on prolonger le planning horaire au-delà de 15h00 ?

M. Bertrand Jacquaz : en 2014, nous avons une ouverture le samedi après-midi jusqu'à 16h00. En 2015, nous avons décidé d'ouvrir le lundi de 16h00 à 18h30 ainsi que d'augmenter de 1h30 le mercredi soit de 15h30 à 18h30 pour décharger le travail des surveillants le samedi. Si une demande des citoyens est formulée pour un prolongement de l'ouverture le samedi après-midi, pourquoi pas mais c'est à voir avec les surveillants.

M. Antoine Brodard, Posieux : j'ai une question au sujet du taux de nitrate dans les eaux. Suite à la publication du taux dans le bulletin communal, j'ai constaté que celui-ci avait passablement augmenté ces dernières années. Le taux à ne pas dépasser est de 40 mg. Actuellement, il est entre 30 et 33 mg. Est-ce que vous pensez actionner un plan nitrate ou n'est-ce pas utile pour le moment ?

M. Dominique Zamofing : le Consortium des eaux du Graboz est également inquiet. Nous avons pris contact avec l'Institut agricole de Grangeneuve et nous allons probablement établir un plan nitrate, une zone délimitée qui est à l'étude actuellement. Je pense que ces prochaines années nous allons passer à l'action étant donné que ce taux augmente chaque année et nous ne voulons pas dépasser ce taux de 40mg qui nous interdirait de distribuer l'eau aux citoyens.

La parole n'est plus demandée.

M. Nicolas Corpataux : avant de clore cette assemblée, nous avons ce soir 3 Conseillères et Conseillers à remercier pour leur activité et leur travail au sein du Conseil communal. Ces trois mousquetaires ont, par leur engagement, apporté leurs connaissances, leur disponibilité et leur temps en faveur des citoyennes et citoyens de notre commune. Je les remercie chaleureusement.



- ◆ **Mme Anita Gummy** a intégré le Conseil communal en 2011 avec comme dicastères la santé et le social, deux gros bateaux pas facile à gérer.

Elle a fait partie de la commission sociale au sein de l'ACG et a été active comme membre de la commission de naturalisation. Anita a également représenté la commune auprès du comité de l'accueil extrascolaire et diverses commissions de l'ACG en qualité de déléguée.

Etant absente ce soir, nous lui remettons son cadeau plus tard.

Merci Anita pour ton engagement et plein succès pour ta vie professionnelle et familiale.



- ◆ **Mme Valérie Berchtold Clément** a intégré le Conseil communal en 2011 avec comme dicastère les écoles, aussi un vaste bateau à gérer.

Elle a également fait partie de plusieurs commissions de notre ex ACG. Elle a activement participé au développement de la CAJ, commission d'animation jeunesse, commission qui, suite à l'abandon des commissions scolaires, reprendra les diverses activités en faveur de l'école, notamment la distribution des sapins de Noël, le carnaval et la St-Nicolas pour ne citer que les plus importantes en faveur du camp vert et du camp de ski.

Merci Valérie pour ton engagement et plein succès pour ta vie professionnelle et familiale. Prends également un peu de temps pour toi.

Si tu souhaites faire un petit détour de temps en temps au bar le Soussol, quelques membres du Conseil ont déjà signé. Nous te remettons un bouquet de fleurs et un petit cadeau. Applaudissements.



- ◆ **M. Jacques Perriard** ou Jacky Ferrera pour les intimes, le dernier des mousquetaires a intégré le Conseil communal en 2003. Vous découvrez les photos de 2003 et celles de 2016 avec je dois dire un certain changement en ces 13 ans de présence au sein du Conseil communal. Comme le titre d'une célèbre chanson de Julio Iglésias : *Non, tu n'as pas changé!* La culture, les sports, les sociétés, les immeubles du patrimoine financier et l'aménagement du territoire n'ont presque plus de secret pour toi. Tu as également fait partie et participé activement au comité de direction de l'ACG qui va renaître de ses cendres dans le cadre des conventions de collaboration avec la nouvelle commune de Gibloux. Je me suis remémoré les excellents moments partagés lors des sorties du Conseil communal, notamment la plus célèbre d'entre elles : Barcelone où tu n'es pas resté de glace! Jacques, merci infiniment pour ton

engagement au sein du Conseil communal et bon vent pour tes nouvelles activités où tu vas prendre plus de temps pour toi et ta famille.

Reste épicurien dans l'âme entre les délices de Bacchus, le coup de fourchette, les volutes d'un superbe Havane et les magnifiques toiles de ton épouse. Nous te remettons également un petit cadeau. Applaudissements.



Certaines citoyennes et certains citoyens qui n'ont pas pu assister au dernier apéritif de la bénichon de septembre dernier et qui le regrettent d'ailleurs, m'ont demandé de pouvoir visionner le sketch entre votre syndic et votre président de paroisse. Eh bien, avec l'accord de Maurice Seydoux, nous allons exaucer leurs vœux. Visionnage du film réalisé par Jean-Denis Spielberg-Chavaillaz par les productions Triolet Films à Ecuwillens.

Arrivés au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir et de votre participation en général tout au long de cette législature qui verra son terme le 14 avril 2016 avec l'assermentation des nouveaux Conseillers communaux du district de la Sarine. Merci aussi pour votre fidélité et pour l'intérêt que vous avez porté et que vous continuerez à porter aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail et toute l'équipe de l'administration et du staff technique. On peut dire que ce fut une législature réussie.

Il est 21h15 et je clos cette assemblée des comptes 2015 et dernière assemblée de la législature 2011/2016. Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée et de très belles Fêtes de Pâques.

La séance est levée à 21.00 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Nicole Chavaillaz

Le Syndic :

Nicolas Corpataux